

Conditions générales des camps multisports

Edition janvier 2026

1. Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les devoirs et obligations de chacune des parties et les conditions dans lesquelles le Service des sports fournit au client les prestations souscrites par ce dernier. Elles s'appliquent à l'ensemble des camps multisports proposés par le Service des sports. Les conditions générales peuvent être complétées par des directives particulières. Le client accepte sans réserve les présentes conditions générales ainsi que les directives particulières auxquelles elles renvoient. Le Service des sports se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes conditions générales.

2. Fonctionnement général

- 2.1. Les camps multisports s'adressent aux enfants de 4 (impérativement propres) à 16 ans. La découverte, le plaisir et le respect mutuel sont au centre des enseignements dispensés par les moniteurs des camps. Les activités proposées ne poursuivent aucun objectif lié à la compétition.
- 2.2. Les camps sont organisés uniquement de manière collective. Pour assurer un bon déroulement des activités, le Service des sports se réserve le droit de fixer un nombre minimal et maximal de participants pour chaque catégorie et option proposée.
- 2.3. Les camps multisports se déroulent uniquement durant les vacances scolaires neuchâteloises. Généralement ils s'étendent sur 5 jours entiers consécutifs, soit du lundi au vendredi hormis les jours fériés.
- 2.4. Le repas de midi fait partie intégrante du camp.

3. Formalités d'inscription

- 3.1. L'inscription à un camp nécessite l'ouverture d'un compte client sur le site www.lesports.ch.
- 3.2. Les inscriptions et le paiement se font en ligne sur le site internet du Service des sports (www.lesports.ch). Les clients n'ayant pas accès à internet peuvent prendre contact avec le secrétariat du Service des sports. Aucune inscription à l'accueil des camps ou auprès d'un moniteur responsable n'est admise. Les participants aux camps ne peuvent être inscrits que par leur/s représentant/s légal/aux. Le lieu de domicile de celui-ci faisant foi.
- 3.3. Dès la validation du paiement effectué en ligne, le client reçoit par mail une confirmation d'inscription ainsi qu'un document intitulé « directives particulières » lié à l'option choisie et sur lequel figurent toutes les informations utiles (lieu de rendez-vous, horaires, matériel ou vêtements requis, recommandations diverses).
- 3.4. L'inscription est définitive dès que le paiement a été validé.
- 3.5. Les places étant limitées, les inscriptions dans les différentes semaines et options de camps sont automatiquement clôturées lorsque le nombre maximum de participants est atteint.
- 3.6. L'inscription est valable uniquement pour l'option choisie et pour l'enfant inscrit.
- 3.7. Les clients ayant une facture en souffrance auprès du Service des sports verront leur inscription annulée.

4. Modalités financières

- 4.1. **Tarif** : Le montant varie selon la durée du camp. Les tarifs sont disponibles sur le site internet, dans l'onglet camps, ainsi que sur la plateforme d'inscription.
- 4.2. **Moyens de paiement** : Pour les paiements en ligne, les moyens suivants sont acceptés : Visa, Mastercard, PostFinance Card et eFinance, Twint A l'inscription, il est également possible de sélectionner un paiement par facture, celui-ci sera majoré d'un montant 5 francs. L'intégralité de la somme du camp est due dans les trente jours suivant la date d'établissement de la facture.
- 4.3. **Frais d'annulation** : Si le client souhaite annuler une inscription, des frais d'annulation sont appliqués selon point 5 ci-dessous.
- 4.4. **Frais de rappel** : En cas de paiement par facture et passé l'échéance de celle-ci, un intérêt moratoire de 5% et des frais de rappel de 15 francs seront exigés en sus de la finance d'inscription.
- 4.5. **Domiciliation** : Les clients domiciliés sur la commune de Neuchâtel bénéficient du tarif A « Ville ». Les clients domiciliés dans d'autres communes bénéficient du tarif B « Hors ville ». Le domicile légal du/des représentant/s légal/aux du participant fait foi
- 4.6. **Rabais** : Un rabais de 5% est accordé au représentant légal dès l'inscription d'un deuxième enfant et de 10% dès l'inscription d'un troisième enfant. Ces rabais s'appliquent uniquement si l'ensemble des enfants sont inscrits simultanément et pour une même période de camps. (4 périodes définies : relâches, printemps, été et automne).

5. Annulation / Remboursement

5.1. A l'initiative du client

- Toute annulation d'inscription doit être adressée par écrit au Service des sports par courrier postal ou électronique. La date du timbre postal ou d'envoi du courrier électronique fait foi. Les dispositions sont les suivantes :
- 5.1.1. Toute annulation d'inscription intervenue entre la date de l'inscription et jusqu'à 30 jours avant le début du camp entraîne la facturation de frais administratifs d'un montant de 20 francs.
 - 5.1.2. Toute annulation d'inscription moins de 30 jours avant le début du camp entraîne des formalités administratives
 - 5.1.2.1. En cas de retrait annoncé entre le 21e et le 30e jours précédent le premier jour de camp, une participation de 50% sera retenue sur le montant du prix du camp.
 - 5.1.2.2. Toute annulation annoncée moins de 21 jours avant le début du camp ne donnera droit à aucun remboursement. En cas de paiement par facture, l'entier de la facture sera également dû.

5.1.2.3 En cas d'accident ou de maladie, une annulation partielle du prix du camp peut être octroyée sur présentation d'un certificat médical. Celui-ci doit être transmis par écrit au Service des sports.

- Tout certificat médical réceptionné au moins 3 jours ouvrables avant le début du camp donnera droit à un remboursement du prix du camp déduit de 20 francs de frais administratifs et des éventuels jours de présence.
- Tout certificat médical produit dans un délai inférieur à 3 jours ouvrables avant le début du camp donnera droit à un remboursement du prix du camp déduit de 20 francs de frais administratif, des frais forfaitaires de repas (10 francs par jour) ainsi que des éventuels jours de présence.

5.1.3 Toute absence du participant, qu'elle soit ponctuelle ou pour l'entier du camp, ainsi que les arrivées tardives et ou départs anticipés doivent être annoncées par le client auprès des personnes de contact indiquées sur les directives particulières.

5.2 A l'initiative du Service des sports

5.2.1 Le Service des sports se réserve le droit d'annuler un camp ou de remplacer une activité par une autre si le nombre de participants n'est pas suffisant, en cas d'impondérables structurels ou en raison de l'indisponibilité de moniteurs.

5.2.2 Le Service des sports en informera le client concerné dans les meilleurs délais. Si aucune autre option équivalente ne peut être proposée en remplacement ou si la proposition est refusée par le client, la finance d'inscription versée sera alors intégralement remboursée.

6 Exclusion

6.1 Les directives particulières font partie intégrante des conditions générales. En cas de non-respect de ces dernières, le Service des sports se réserve le droit d'exclure l'enfant sans remboursement.

7 Assurances

7.1 Chaque client est personnellement responsable de ses couvertures d'assurance. La responsabilité du Service des sports, respectivement de la Ville de Neuchâtel, ne peut être engagée en cas de défaut d'assurance ou de situation de sous-assurance du client.

8. Responsabilités

8.1. L'arrivée et le départ de chaque participant sont dûment enregistrés par l'équipe d'encadrement des camps. Les participants sont sous la responsabilité des moniteurs dès leur enregistrement et jusqu'à l'annonce de leur départ. Chaque jour à l'arrivée du participant, il sera demandé au parent accompagnant d'annoncer le nom de la personne qui viendra rechercher l'enfant en fin de journée. Le Service des sports ne pourra être tenu pour responsable de quelque événement que ce soit, avant l'enregistrement d'arrivée et après celui du départ. Les parents sont tenus d'amener leur enfant de moins de 16 ans sur le lieu d'accueil.

8.2. Le Service des sports décline toute responsabilité en cas d'oubli, de perte, de dégradation ou de vol d'objets appartenant aux clients.

8.3. Les représentants légaux s'assurent que l'état de santé du participant lui permet de participer à l'ensemble des activités du camp. En cas de doute, le client doit effectuer un contrôle médical, à ses frais. Toute particularité nécessitant une attention spécifique doit être annoncée au Service des sports lors de l'inscription. Celui-ci se réserve le droit de refuser toute inscription présentant une situation pour laquelle l'organisation du camp ou le personnel encadrant ne possède pas les structures ou les compétences nécessaires.

8.4. Le Service des sports est assuré pour les dommages engageant sa propre responsabilité civile. Néanmoins, sa responsabilité ne pourra être invoquée en cas de maladie ou d'accident résultant du non-respect des consignes données par son personnel durant les camps.

8.5. En cas d'urgence médicale, le Service des sports, par l'intermédiaire des moniteurs encadrants, se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou initiatives nécessaires (appel d'un médecin ou d'un service d'urgence). Les proches du client seront contactés le plus rapidement possible.

9. Matériel

9.1. Seul le matériel didactique lié à l'enseignement et à la pratique des activités du camp sont compris dans la finance d'inscription. Le participant est tenu de respecter les informations spécifiques des directives particulières quant à son habillement.

10. Droit à l'image

10.1. Dans le cadre des cours proposés par le Service des sports, des photos ou des enregistrements audiovisuels des activités peuvent être pris à titre promotionnel. Le client qui ne souhaite pas que son image soit utilisée doit le signaler lors de son inscription ou ultérieurement par écrit à l'adresse du Service des sports. Le client ne pourra toutefois prétendre à un quelconque dédommagement pour des images diffusées avant son opposition.

11. Autres dispositions

11.1. **For :** Le for est Neuchâtel.

11.2. **Droit applicable :** Les rapports contractuels sont soumis au droit suisse.

11.3. **Forme de publication juridiquement valable :** Les conditions générales juridiquement valables et faisant partie intégrante du contrat sont publiées sous forme électronique et peuvent être consultées sur le site : www.lesports.ch. La version papier des conditions générales n'en constitue qu'une reproduction et n'est juridiquement valable que dans la mesure où elle correspond en tous points à la version électronique actuelle.